
MINISTERE AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DU TRESOR ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

EMISSION DE BONS DU TRESOR N°01/2016

NOTE D'INFORMATION

Février 2016

SOMMAIRE

1.	PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION	3
	1.1. Informations générales sur l'opération	3
	1.2. Caractéristiques de l'émission	3
2.	AVANTAGES LIES AUX BONS DU TRESOR	4
	2.1. Refinancement aux guichets de la BCEAO	4
	2.2. Exonération d'impôt	5
	2.3. Pondération dans les risques bancaires	5
	2.4. Diversification du patrimoine	5
	2.5. Couverture des engagements d'assurance	5
3.	ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER DU PAYS	5
	3.1 Rappel de la situation économique et financière en 2014	5
	3.2 Estimations des performances économiques et financières en 2015	7
	3.3 Perspectives économiques et financières pour l'année 2016	8
4.	PRESENTATION DE L'EMETTEUR « TRESOR PUBLIC »	. 11
	4.1. Missions	. 11
	4.2. Organisation	. 11
	4.3. Démarche Qualité	. 13
	4.4. Observatoire de l'Ethique et de la Déontologie du Trésor Public	. 14
	4.5. Reformes en matière de gestion de la dette publique	
5	ANNEXES	12

1. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

Le Ministre auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances, par arrêté **n° 030/MPMEF/DGTCP/DDP du 05 février 2016,** autorise la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique à émettre des bons du Trésor pour un montant indicatif de **60 milliards FCFA** sur toute l'étendue de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

L'Agence UMOA-Titres est chargée de l'organisation matérielle de l'émission, conformément aux dispositions du règlement n°06/2013/CM/UEMOA sur les bons et obligations du Trésor émis par voie d'adjudication ou de syndication avec le concours de l'Agence UMOA-Titres.

1.1. Informations générales sur l'opération

1.1.1. But de l'émission

La présente émission de bons du Trésor, titres négociables sur toute l'étendue de l'Union, s'inscrit dans le cadre de l'exécution du calendrier des émissions de titres publics en 2016. Elle a pour but de mobiliser l'épargne des personnes physiques et morales de la zone de l'UEMOA, en vue du financement du budget de l'Etat de Côte d'Ivoire.

1.1.2. Emetteur

L'émission est réalisée par l'Etat de Côte d'Ivoire, à travers le Trésor Public, sous la responsabilité du Ministre auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances.

1.2. Caractéristiques de l'émission

Nature des titres : Bons du Trésor ;

Forme des titres: Titres dématérialisés et tenus en compte courant

auprès de la BCEAO;

Montant de l'opération : 60 000 000 000 FCFA ;

Valeur nominale unitaire: 1 million FCFA;

Fiscalité: Revenus exemptés de tous impôts ou taxes ;

Durée: 728 jours ;

Taux d'intérêt : Multiples ;

Organisation matérielle: L'Agence UMOA-Titres est chargée de

l'organisation matérielle de l'émission ;

Publication de l'appel

d'offres : 08 février 2016 ;

Dépôt des soumissions: Les soumissions (pour compte propre et pour compte

de tiers) sont transmises de manière automatisée via l'application SAGETIL-UMOA, le jour de l'adjudication au plus tard à 10h30mn Temps

Universel,;

Date de l'adjudication : 16 février 2016 ;

Date de valeur: 17 février 2016;

Echéance: 13 février 2018;

Remboursement: La totalité des souscriptions retenues sera

remboursée le premier jour ouvré suivant l'échéance

des bons;

Souscripteurs: Les banques, les établissements financiers, les

organismes financiers régionaux disposant d'un compte de règlement dans les livres de la BCEAO ;

Les autres investisseurs, personnes physiques ou morales peuvent également souscrire par l'intermédiaire de banques implantées sur le territoire

de l'Union;

Liquidité: Les bons du Trésor sont négociables sur toute

l'étendue de l'UEMOA, et admis au refinancement de la BCEAO dans les conditions fixées par le

Comité de Politique Monétaire ;

Par ailleurs, les investisseurs visés à l'alinéa précédent et la Banque Centrale peuvent acquérir ou vendre des bons du Trésor sur le marché secondaire.

Rendement : Les bons du Trésor sont assortis d'une rémunération

(intérêts) payable d'avance et précomptée sur leur

valeur faciale;

Garantie: Les bons du Trésor bénéficient de la garantie

souveraine de l'Etat de Côte d'Ivoire.

2. AVANTAGES LIES AUX BONS DU TRESOR

2.1. Refinancement aux guichets de la BCEAO

Les bons du Trésor bénéficieront de l'admissibilité aux guichets de refinancement de la BCEAO dans les conditions fixées par le Comité de Politique Monétaire.

2.2. Exonération d'impôt

Les coupons sont affranchis de tous impôts ou taxes.

2.3. Pondération dans les risques bancaires

Les bons du Trésor sont pondérés à 0% dans les risques bancaires.

2.4. Diversification du patrimoine

Les bons du Trésor constituent un placement de qualité permettant aux institutions bancaires et financières, ainsi qu'aux opérateurs économiques de diversifier leur portefeuille de titres.

2.5. Couverture des engagements d'assurance

Les bons du Trésor sont admissibles en couverture des engagements réglementés des compagnies d'assurances, conformément aux dispositions du code CIMA.

3. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER DU PAYS

3.1 Rappel de la situation économique et financière en 2014

L'activité économique mondiale s'est, dans l'ensemble, affermie pour afficher une croissance de 3,4% comme en 2013, tirée par les pays émergents et en développement (4,6%) qui demeurent le moteur de la croissance mondiale. Cette évolution est soutenue, également, par l'accélération de la croissance des économies avancées qui ont enregistré une hausse du PIB réel de 1,8% contre une progression de 1,4% en 2013. Les économies de la zone UEMOA ont réalisé un taux de croissance de 6% contre 5,9% en 2013 en lien avec le regain de dynamisme des secteurs agricole et industriel ainsi que les performances de la branche des Bâtiments et Travaux publics.

L'économie nationale, en 2014, a réalisé un taux de croissance de 8,5%, tirée principalement par la bonne performance du secteur primaire (12%) notamment l'agriculture vivrière qui a progressé de 18,7% après une hausse de 5,5% en 2013. Le secteur secondaire, malgré son ralentissement (3,7% contre 8,8% en 2013), est soutenu principalement par les BTP qui ont enregistré une hausse de 15,5%. Quant au secteur tertiaire, avec une croissance de 10,2%, il a été marqué par une évolution globalement favorable de ses activités par rapport à 2013. Les droits et taxes ont crû de 6,9% en lien avec l'augmentation du volume d'exportation de cacao (+4,3%) et de noix de cajou (+19,9%), ainsi qu'une meilleure évolution des produits de consommation finale en volume.

Cette dynamique de croissance est soutenue par une demande intérieure vigoureuse. En effet, la consommation finale s'est consolidée avec un taux de croissance de 10% contre 5,7% en 2013. Cette progression a été favorisée par la consolidation du pouvoir d'achat des ménages grâce, notamment, aux revalorisations salariales et à la maîtrise du niveau

des prix à la consommation (l'inflation s'est affichée à 0,4%). De leur côté, les investissements ont enregistré une hausse de 16%, bénéficiant de l'amélioration des conditions de financement de l'économie nationale et la poursuite de l'exécution des principaux chantiers de l'Etat.

S'agissant des échanges extérieurs, les exportations de biens et services ont enregistré une hausse de 4,1% contre 5,7% en 2013. Les importations ont elles aussi connu une hausse de rapport à 2013. L'analyse des principaux agrégats des finances publiques en 2014 révèle que la consolidation budgétaire s'est poursuivie, comme en témoignent la dynamique des recettes et la maîtrise des dépenses. Au niveau des recettes, on note une amélioration du recouvrement et une bonne mobilisation des dons pour la réalisation de programmes de développement, notamment au titre du financement des projets C2D. Les recettes totales et dons sont ainsi ressortis à 3 293,4 milliards en 2014, en hausse de 8,4% par rapport à 2013, représentant respectivement 2 982,4 milliards de recettes intérieures et 304 milliards de dons. Les recettes fiscales, constituant la plupart des recettes intérieures, se sont établies à 2 573,3 milliards en hausse de 164,7 milliards (+6,8%) par rapport à 2013. Il en est ressorti une pression fiscale de 15,2%. Quant aux recettes non fiscales, elles ont atteint, en 2014, un niveau de 416,1 milliards contre 429,4 milliards un an plutôt, soit une baisse de 13,3 milliards en raison principalement des dividendes PETROCI non perçus.

Les dépenses publiques ont également été maîtrisées. Toutefois, elles ont connu une hausse de 8,4% par rapport à 2013, en raison des dépenses de personnel et d'investissements plus importantes. En effet, les dépenses totales et prêts nets, exécutés à hauteur de 3 669,6 milliards au terme de l'année 2014 contre 3 385,9 milliards en 2013, sont marqués par une hausse à la fois des dépenses de personnel de 144,4 milliards et des dépenses d'investissements de 60 milliards. La progression des dépenses de personnel s'explique par les recrutements nouveaux, la gestion des reports de traitements salariaux de 2013 sur 2014, la prise en compte des revendications exprimées par les militaires au cours du dernier trimestre 2014 ainsi que la bonification de 2,5% de leur indemnité de risque dans le cadre de l'amélioration des salaires, en application de la stratégie de maîtrise de la masse salariale.

Dans le contexte ci-dessus décrit, l'Etat est parvenu à maintenir le déficit budgétaire à 2,2% du PIB en 2014 comme en 2013 et ce, malgré la persistance d'une conjoncture économique internationale perturbée. Pour couvrir ce déficit, le recours aux marchés sous régional et international a contribué à mobiliser 1 488,8 milliards contre 863,2 milliards en 2013. Dans le même contexte, les échanges de la Côte d'Ivoire se sont soldés en 2014 par un excédent 226,2 milliards contre 2,6 milliards en 2013. Cette hausse significative a été possible grâce aux soldes positifs de l'ensemble des comptes de la balance de paiements. En effet, la balance des transactions courantes a enregistré un excédent de 248,8 milliards contre un déficit de 208,8 milliards en 2013, en raison du dynamisme des exportations ivoiriennes. Les comptes de capital et financier ont également connu une hausse significative due à l'attractivité des investissements directs étrangers, en liaison notamment avec l'accélération des réformes, l'amélioration du

climat des affaires et l'accroissement des opportunités d'investissements dans les différents secteurs d'activité.

Au niveau de la situation monétaire, la liquidité de l'économie en 2014 s'est inscrite en hausse avec une masse monétaire atteignant 6 363,8 milliards (+16,1% par rapport à 2013). Cette hausse a confirmé le déroulement d'une intense activité au cours de l'année 2014. L'attractivité des investissements directs étrangers et la mobilisation sur les marchés financiers ont aussi contribué à l'augmentation des avoirs extérieurs nets de 226,2 milliards. Par ailleurs, malgré la dégradation de la position nette du Gouvernement, les crédits à l'économie ont progressé de 21,7%, pour se situer à 3 446,4 milliards en 2014. S'agissant des différentes réformes structurelles, celles entamées dans le cadre du programme économique et financier 2012-2015 ont été poursuivies au cours de l'année 2014 dans les domaines des finances publiques, de la gouvernance, du secteur financier, des filières agricoles, du secteur énergie, et de l'environnement des affaires.

3.2 Estimations des performances économiques et financières en 2015

L'économie mondiale, en 2015, devrait croître de 3,3% contre 3,4% en 2014, en liaison avec une accélération progressive d'activités dans les pays avancés et un ralentissement dans les pays émergents et en développement. Le produit intérieur brut de la zone UEMOA devrait enregistrer une hausse de 6% comme en 2014, tirée par le maintien d'une croissance vigoureuse en Côte d'Ivoire.

L'économie nationale, en effet, maintiendrait sa dynamique de croissance entamée ces dernières années pour s'afficher à 9,5% en 2015, année marquant la fin du Plan National de Développement (PND) 2012-2015. Au vu de l'évolution de la conjoncture à fin juin 2015, cette croissance reposerait essentiellement, du côté de l'offre, sur la vigueur des secteurs secondaire (+12,7%) et tertiaire (+9,5%). En termes de diversification sectorielle, le secteur tertiaire contribuerait significativement (3,6 points) à la croissance du PIB cette année 2015, en liaison avec la vigueur du secteur secondaire à travers les services rendus aux entreprises, la bonne santé des services financiers et d'assurances, ainsi que des services immobiliers. En effet, le secteur secondaire devrait se consolider principalement sous l'effet des BTP (28,3%) et de l'énergie (23,3%). Pour le secteur primaire, sa valeur ajoutée évoluerait de 7,4% bénéficiant de la consolidation de l'agriculture vivrière et de l'agriculture d'exportation. Les droits et taxes nets de subventions contribueraient fortement à la croissance économique. En effet, ils progresseraient de 11,1%, grâce à une meilleure politique de recouvrement des recettes fiscales.

Les éléments de la demande intérieure devraient contribuer fortement à la hausse du PIB réel. Il s'agit notamment de la consommation intérieure et de l'investissement projetés respectivement à 10,6% et 26,5%. La hausse des importations (+11,3%) devrait confirmer la dynamique de la demande intérieure surtout au regard des besoins croissants en biens d'équipements et intermédiaires pour soutenir les importants investissements et la production de biens finaux.

Par ailleurs, cette stimulation de la demande ne devrait pas entrainer des tensions sur les prix. En effet, l'inflation serait contenue à 1,9% grâce à la poursuite de l'amélioration des circuits de distribution et des voies de dessertes agricoles. Les choix arrêtés en matière de

finances publiques pour 2015 conduiraient à porter le déficit budgétaire à 3,6% du PIB, en raison de l'effort soutenu en faveur de l'investissement public. Les recettes totales et dons sont ainsi estimés à 3 903,5 milliards (20,7% du PIB) face à des dépenses de 4 579, 8 milliards (24,3% du PIB). La bonne performance des recettes projetée serait liée au dynamisme de l'activité économique et à un bon niveau de recouvrement des recettes fiscales qui passeraient de 2 573,3 milliards en 2014 à 2 934,4 milliards en 2015, soit un taux de pression fiscale de 15,5%.

La rationalisation des dépenses publiques continuerait d'être une priorité nationale en privilégiant les dépenses d'investissements qui représenteraient près de 30% de l'ensemble des dépenses en 2015.

Au niveau des échanges extérieurs, les soldes structurellement déficitaires des services et du revenu primaire ne devraient pas empêcher le solde global de la balance des paiements de ressortir excédentaire de 645,2 milliards à fin 2015. Le solde positif qu'afficherait le compte de capital serait dû à un accroissement des transferts de capital. Quant au compte financier, son solde négatif serait lié à la baisse des investissements directs étrangers et des investissements de portefeuille entrants.

Pour ce qui est des agrégats monétaires en 2015, les avoirs extérieurs nets et le crédit intérieur devraient respectivement augmenter de 645,2 milliards et 169,7 milliards, soit des hausses respectives de 36,2% et 3,4%. Ces évolutions induiraient une augmentation de la masse monétaire de 12,8%.

3.3 Perspectives économiques et financières pour l'année 2016

La croissance mondiale en 2016 serait de 3,8% contre une estimation de 3,3% en 2015. Cet affermissement de l'économie mondiale serait possible grâce au rebond de l'activité dans plusieurs pays en difficulté. Ainsi, les pays avancés devraient connaître une hausse de l'activité de 2,4%, grâce notamment à l'accélération de la consommation et de l'investissement aux Etats-Unis et dans la zone Euro. La croissance augmenterait également à 4,7% après un ralentissement de 4,2% en 2015, dans les pays émergents et les pays en développement.

Au plan national, 2016 est l'année charnière du second Plan National de Développement (PND) 2016-2020. Le taux de croissance projeté est de 9,8%.

Les hypothèses de projection de cette croissance tablent, du côté de l'offre, sur un secteur secondaire en pleine expansion, qui afficherait une hausse de 15,7% en 2016 contre une estimation de 12,7% en 2015. Cette dynamique du secteur secondaire profiterait d'une part, des facilités issues du code des investissements, des Partenariats Publics Privés (PPP) et d'autre part, d'une hausse des demandes intérieure et extérieure. Les secteurs primaire et tertiaire devraient continuer à se consolider avec des croissances respectives de 5,2% et 9,5%. Les composantes de la demande devraient poursuivre leur évolution positive grâce à l'affermissement des investissements (+16,7%) et la vigueur de la consommation finale (+8,6%). Cette stimulation de la demande induirait une hausse des importations de 12,5%, tandis que les exportations se consolideraient (6,9%). L'inflation serait contenue à 2,1% en liaison avec l'augmentation de l'offre de produits alimentaires,

l'amélioration de l'approvisionnement des marchés et la poursuite de la politique de lutte contre la cherté de la vie.

Les projections de la balance des paiements en 2016 tablent sur un solde global excédentaire de 300 milliards, en recul par rapport au niveau de 2015 (645,2 milliards), en raison de la dégradation du compte des transactions courantes (-333,3 milliards). Les soldes déficitaires des services et du revenu primaire devraient s'aggraver, en liaison avec la hausse des paiements dus aux non résidents au titre du fret, des autres services et des revenus d'investissement. De même, le solde du revenu secondaire devrait se dégrader sous l'effet de l'augmentation des montants reversés aux instances sous-régionales au titre des prélèvements communautaires et de l'augmentation des transferts des migrants à destination de l'étranger. Toutefois, le compte de capital devrait enregistrer un solde positif (218,6 milliards) sous l'effet des dons projets entrants. Quant aux opérations financières, elles enregistreraient un solde négatif (-414,7 milliards) en lien notamment avec les flux des investissements directs étrangers et des investissements de portefeuille entrants.

Au niveau de la situation monétaire, l'année 2016 serait marquée par un accroissement des avoirs extérieurs nets (+12,3%) et du crédit intérieur de 9,1%. La consolidation des avoirs extérieurs nets serait en relation notamment avec le rapatriement des recettes d'exportation et les afflux de capitaux étrangers sous forme de dons programmes et de dons projets. La masse monétaire évoluerait ainsi de 10,6% par rapport à fin 2015. Les prévisions des finances publiques en 2016 tablent sur une amélioration du solde budgétaire global. En effet, le déficit du solde budgétaire serait de 3,4% contre 3,6% en 2015.

Les recettes totales et dons atteindraient 4 227,6 milliards contre une estimation de 3 903,5 milliards en 2015. Quant aux dépenses totales et prêts nets, ils s'établiraient à 4 944,6 milliards en 2016 contre 4 579,8 milliards en 2015, soit une hausse de 364,8 milliards. Cette évolution serait liée notamment à la prise en compte de la totalité de l'impact financier du déblocage des avancements indiciaires de l'ensemble des fonctionnaires et des importants investissements prévus pour la mise en œuvre de programmes tels que « l'école pour tous ».

En matière d'endettement, le Gouvernement continuera à privilégier les sources concessionnelles de financement. Cependant, pour la réalisation de certains investissements, une enveloppe de financement non concessionnel sera nécessaire. Toutefois, le Gouvernement veillera à ce que tous les emprunts publics, y compris ceux non concessionnels soient contractés dans le cadre de la stratégie de gestion de la dette à moyen terme, afin de préserver la viabilité de la dette et la soutenabilité des finances publiques.

En matière d'intégration sous régionale, en vue de tirer le meilleur profit de son appartenance à l'UEMOA et à la CEDEAO, le Gouvernement accordera une priorité aux réformes initiées par ces Institutions. A ce titre, il compte poursuivre ses efforts de mise en œuvre des diligences liées à la transition fiscale qui vise à orienter progressivement l'imposition vers la fiscalité intérieure au détriment de celle de porte.

Cette disposition permettra notamment d'anticiper sur l'impact de la signature des Accords de Partenariats Economiques (APE) régionaux, dont le processus de négociation en cours implique fortement le Gouvernement.

CONCLUSION

La pérennisation d'une croissance soutenue et génératrice d'emplois requiert le maintien des programmes d'investissement, notamment, en infrastructures économiques et sociales, lancés depuis 2012, avec une implication plus prononcée du secteur privé. Ceci impose donc la continuité de plusieurs réformes structurantes, visant l'amélioration de la gouvernance et privilégiant la recherche de la performance dans la dépense publique. Tenant compte de ces aspects, le Gouvernement, à travers la mise en œuvre des mesures du PND 2012-2015, a favorisé la réalisation d'une croissance de 8,5% en 2014 après 9,2% en 2013. Cette dynamique devrait se poursuivre en 2015 et 2016 pour aboutir à des taux de croissance respectifs de 9,5% et 9,8%.

L'effort budgétaire de l'Etat devrait se maintenir, appuyé par des réformes structurelles de grande envergure en matière d'optimisation des recettes et de rationalisation des dépenses. Ces efforts de maîtrise du déficit budgétaire permettraient de consolider la confiance des institutions internationales dans l'économie nationale, comme en témoignent les concours financiers extérieurs et la réussite des interventions sur les marchés financiers. En effet, la réussite des émissions de titres d'Etat sur les marchés financiers traduirait la confiance des investisseurs internationaux en la capacité de la Côte d'Ivoire à réaliser l'ambition de devenir un pays émergent à l'horizon 2020.

4. PRESENTATION DE L'EMETTEUR « TRESOR PUBLIC »

L'émetteur est l'Etat de Côte d'Ivoire, représenté par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP). La DGTCP est une administration financière publique régie par le décret n°2014-864 du 23 décembre 2014 portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances.

4.1. Missions

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est chargée :

Dans le domaine du Trésor :

- de définir la politique et d'assurer la gestion administrative et comptable de la trésorerie de l'Etat ;
- d'assurer la gestion administrative, financière et comptable de la dette publique ;
- de conduire les relations financières avec l'extérieur ;
- d'élaborer et d'appliquer la réglementation relative aux institutions mutualistes et coopératives d'épargne et de crédit ;
- de collecter l'épargne publique ;
- d'élaborer et d'appliquer la réglementation relative aux organismes chargés du crédit, des assurances et des opérations boursières, en liaison avec la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA);
- de définir la politique monétaire et bancaire, en collaboration avec la BCEAO;
- de veiller à la clôture des opérations de liquidation des organismes publics et parapublics ;
- de veiller à la surveillance des entreprises sous-tutelle.

Dans le domaine de la comptabilité publique :

- d'exécuter et de contrôler les opérations des budgets de l'Etat, des Etablissements Publiques Nationaux (EPN) et les Collectivités Territoriales ;
- d'assurer la garde et le maniement des deniers publics ;
- d'élaborer et d'appliquer la réglementation de la comptabilité publique ;
- de veiller à la tenue de comptabilité de l'Etat, des EPN et des Collectivités Territoriales.

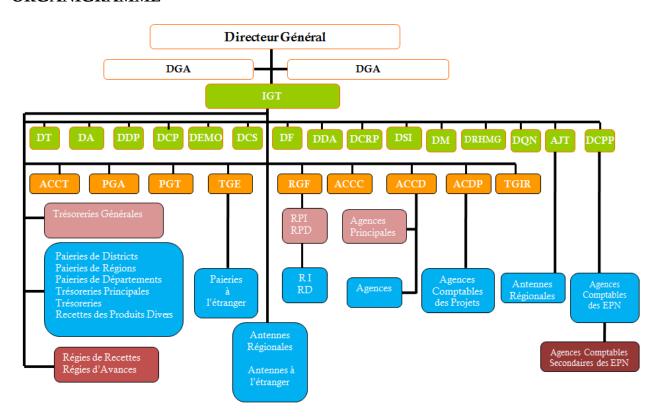
4.2. Organisation

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est dirigée un Directeur Général qui relève de l'autorité directe du Ministre auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances. Pour l'accomplissement de ses missions, le Trésor Public dispose de 3 798 agents répartis entre 553 postes comptables et des services non comptables.

Ce sont:

- 01 Inspection Générale du Trésor;
- 15 Directions Centrales;
- 09 Postes Comptables Généraux ;
- 49 Trésoreries Générales ;
- 02 Paieries de Districts ;
- 31 Paieries de Régions ;
- 86 Agences Comptables d'Etablissements Publics Nationaux (EPN);
- 49 Trésoreries Principales ;
- 80 Trésoreries ;
- 48 Paieries à l'Etranger;
- 13 Agences de l'Agence Comptable Centrale des Dépôts (ACCD);
- 14 Agences Comptables des projets ;
- 03 Recettes de produits Divers ;
- 149 Recettes Principales et Recettes des Impôts ;
- 05 Recettes Principales et Recettes des Douanes.

ORGANIGRAMME



<u>Légendes</u>

AJT: Agence Judiciaire du Trésor

ACCC: Agence Comptable des Créances Contentieuses

ACCD: Agence Comptable Centrale des Dépôts ACCT: Agence Comptable Centrale du Trésor ACDP: Agence Comptable de la Dette Publique

DA: Direction des Assurances

DCP : Direction de la Comptabilité Publique DCPP: Direction de la Comptabilité Parapublique

DCRP: Direction de la Communication et des Relations Publiques

DCS: Direction de la Coordination Statistique
DDA: Direction de la Documentation et des Archives

DDP: Direction de la Dette Publique

DEMO : Direction des Etudes, des Méthodes et Organisation

DF: Direction de la Formation
DGA: Directeur Général Adjoint
DM: Direction de la Microfinance

DQN: Direction de la Qualité et de la Normalisation

DRHMG: Direction des Ressources Humaines et des Moyens Généraux

DSI: Direction des Systèmes d'information

DT: Direction du Trésor

IGT: Inspection Générale du Trésor
 PGA: Paierie Générale des Armées
 PGT: Paierie Générale du Trésor
 RGF: Recette Générale des Finances
 TGE: Trésorerie Générale pour l'Etranger

TGIR: Trésorerie Générale des Institutions de la République

4.3. Démarche Qualité

Le Trésor Public de Côte d'Ivoire s'est engagé depuis 2003 dans une démarche Qualité en vue, notamment, de :

- satisfaire durablement les attentes et les exigences de ses clients et partenaires économiques;
- consacrer en tout point la notion de bonne gouvernance, en vue de consolider ses performances institutionnelles, l'efficacité et la qualité de ses prestations de services;
- crédibiliser son action administrative en se conformant aux normes internationales en vigueur.

L'objectif est de démontrer sa capacité à donner confiance et à satisfaire ses clients et partenaires au développement, à chaque fois, à première demande et en amélioration continue.

Après avoir remporté le Prix Ivoirien de la Qualité – Edition 2003 et le Grand Prix de la Maîtrise Qualité – Edition 2004, le Trésor Public de Côte d'Ivoire a entrepris de certifier son Système de Management Qualité sur l'échiquier international, à partir de son centre Pilote : la Trésorerie Générale de Yamoussoukro, représentant la circonscription financière de la capitale politique de la république de Côte d'Ivoire.

Ainsi, depuis le 28 octobre 2008, la Trésorerie Générale de Yamoussoukro a obtenu la certification ISO 9001 sous le numéro de qualification 2008 / 32 785 ; devenant ainsi la première administration publique financière en Afrique à recevoir cette distinction de référence internationale. De plus, ce certificat a été renouvelé en 2012 et en 2014.

En plus de ce service, l'Agence Comptable de la Dette Publique (ACDP) a également brillamment obtenu sa certification ISO 9001 Version 2008 en 2011 (Certificat n° 2011/42605 valable du 1er /12/2011 au 30/11/2014). L'ACDP est le poste comptable général du Trésor Public qui a en charge la gestion comptable de la dette et des projets cofinancés. A ce titre, elle est une interface importante entre les bailleurs, les partenaires au développement et l'Etat de Côte d'Ivoire.

Il est désormais prévu la certification globale des services du Trésor Public.

Cette politique managériale a permis au Trésor Public d'obtenir des résultats relativement satisfaisants, comme le témoignent la distinction de la Meilleure Administration Numérique en 2013 suivie du Prix d'Excellence de la Meilleure Administration Publique de Côte d'Ivoire en 2014. Ces lauriers visent à renforcer la crédibilité et la qualité de la signature de l'Etat sur les marchés financiers.

4.4. Observatoire de l'Ethique et de la Déontologie du Trésor Public

Pour s'inscrire dans le processus de bonne gouvernance, les agents du Trésor Public ont, de façon consensuelle, adopté un Code d'Ethique et de Déontologie.

Ce Code est un référentiel de comportement qui vise à inculquer des valeurs morales, intellectuelles et professionnelles à tous les agents.

Pour veiller à son application la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) a créé, par décision n°1985/MEF/DGTCP/CE du 22 juillet 2011, l'Observatoire de l'Ethique et de la Déontologie du Trésor Public (OED-TP).

Cet organe comprend neuf (9) membres nommés par décision n°435/MEF/DGTCP/DEMO du 3 novembre 2011. Il a été officiellement installé le 12 juin 2012. Il est un organe de veille permanente, qui a pour mission de se prononcer sur les cas de manquements aux règles d'éthique et de déontologie.

A ce titre, il est chargé de :

- contribuer, par la sensibilisation et l'information, au développement de l'éthique et au respect des dispositions du Code d'Ethique et de Déontologie des Agents du Trésor Public ;
- mettre en œuvre les actions visant à permettre aux agents de s'approprier les valeurs prônées par le Code d'Ethique et de Déontologie;
- recevoir les plaintes des usagers/clients victimes des manquements aux règles d'éthique et de déontologie par les services du Trésor Public et de les entendre ;
- recevoir les plaintes des agents victimes des manquements aux règles d'éthique et de déontologie et de les entendre;
- mener toutes investigations pour s'assurer de la véracité des faits portés à sa connaissance ;
- suivre, en relation avec les services concernés, la mise en œuvre des réponses données aux préoccupations exprimées par les usagers/clients;
- recueillir les cas de satisfaction avérés exprimés par les usagers/clients.

L'Observatoire de l'Ethique et de la Déontologie du Trésor Public est donc un cadre qui est offert par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique aux usagers. Il est le cadre idéal pour exprimer toutes les préoccupations relatives au fonctionnement des services.

Avec cet organe, le Trésor Public s'inscrit dans une dynamique de bonne gouvernance et de transparence.

4.5. Réformes en matière de dette et de trésorerie

Après l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés, en juin 2012, le Gouvernement s'est doté d'un nouveau cadre institutionnel et règlementaire en matière de gestion de la dette publique, conformément aux bonnes pratiques internationales et au règlement communautaire n°09/2007/CM/UEMOA portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique dans les Etats membres de l'UEMOA. Ainsi, il a été créé un Comité National de la Dette Publique (CNDP) et un « guichet unique » de gestion de la dette publique organisé en front middle et back office. Par ailleurs, la formulation d'une stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT) et l'analyse régulière de la viabilité de la dette publique (AVD) ont été rendues systématiques.

4.5.1. Comité National de la Dette Publique (CNDP)

Le Comité National de la Dette Publique (CNDP) a été créé par décret n°2011-424 du 30 novembre 2011. Il a pour principales mission de s'assurer que les besoins de financement de l'Etat sont satisfaits dans les limites de coût et risque fixées par le Gouvernement et adoptées par le Parlement. A cet effet, il est chargé d'élaborer la politique et la stratégie d'endettement en cohérence avec les autres politiques macroéconomiques, en vue de permettre à l'Etat d'atteindre ses objectifs de développement. Le CNDP est dorénavant le seul organe responsable de la formulation de la politique nationale d'endettement public et de la stratégie de gestion de la dette publique et du suivi de leur mise en œuvre. Il est présidé par le Ministre auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances.

4.5.2. Stratégie de Gestion de la Dette à Moyen Termes (SDMT)

Depuis 2013, l'Etat de Côte d'Ivoire élabore annuellement une stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT). L'objectif principal de cette stratégie est de satisfaire les besoins de financement de l'État et de faire face à ses obligations de paiement au moindre coût possible à long terme, en maintenant les risques à un niveau prudent.

4.5. 3. Analyse de la Viabilité de la Dette (AVD)

L'analyse de viabilité est un exercice récurent. Elle est réalisée chaque année depuis 2013 par le Comité National de la Dette Publique en vue de s'assurer de la soutenabilité du portefeuille de la dette. L'analyse de viabilité de la dette publique, révèle les points suivants :

- S'agissant de la dette extérieure, le risque de surendettement est modéré. Les indicateurs de solvabilité et de liquidité demeurent tous en dessous de leurs seuils respectifs sur la période d'analyse (2015-2035), mais présentent une vulnérabilité à un choc modélisant une hausse de 2% sur le taux d'intérêt moyen des financements.
- S'agissant de la dette publique, le risque de surendettement global ressort également modéré. L'indicateur le plus pertinent (VA dette/PIB) demeure de façon permanente en dessous de son point de référence. Toutefois, une simulation de la baisse du taux de croissance réel du PIB entraîne une forte détérioration de la VA dette/PIB.

4.5.4. Réorganisation de la direction chargée de la gestion de la dette publique

L'Arrêté n° 298/MPMEF/DGTCP/DEMO du 17 août 2015 portant organisation de la Direction de la Dette Publique et fixant ses attributions répond à la volonté du Gouvernement de mettre en place une nouvelle entité de gestion de la dette publique reposant sur les normes internationales. Cette nouvelle entité s'organise suivant la ligne «Front, Middle et Back office» et centralise l'ensemble des opérations de gestion de la dette publique ainsi que celles relatives à la trésorerie de l'Etat.

4.5.5. Compte unique du Trésor (CUT)

Le gouvernement a décidé de hisser la gestion de la trésorerie de l'Etat au niveau des standards internationaux à travers la mise en place du Compte Unique du Trésor (CUT). Crée par le décret n°2014-421 du 09 juillet 2014, le CUT est une réforme qui a pour objectif de centraliser les ressources de l'Etat sur un seul compte afin de les gérer de façon optimale.

La réalisation de cette réforme permettra à l'Etat de disposer à temps de l'ensemble de ses liquidités et par conséquent de mieux planifier ses dépenses. Aussi le CUT permettra-t-il à l'Etat d'honorer plus efficacement ses engagements et à bonne date. En outre, le CUT a pour avantage de faciliter la gestion de la dette publique dans la mesure où il donne à l'Etat une meilleure évaluation de ses besoins réels de financement et une optimisation des émissions de titres sur les marchés monétaire et financier.

La mise en œuvre du CUT se fera en cohérence avec une gestion active de la trésorerie dont le but est de couvrir les gaps temporaires de trésorerie par des émissions de bons du Trésor à court terme. En cas d'excédent, il est envisagé des placements à très court terme pour réduire les coûts de détention de la liquidité par le Trésor Public.

Cette réforme a démarré par une phase pilote, entamée depuis novembre 2015, dont le but est de résoudre toutes les difficultés éventuelles liées aux changements de procédures et de systèmes d'information. Passée cette phase, le champ du CUT sera étendu à l'ensemble des entités publiques au cours de l'année 2016.

5. ANNEXES

PERSONNES A CONTACTER COMITE DE SUIVI DES TITRES D'ETAT ET INSTRUMENTS DE FINANCEMENT (COSTEIF)

Jacques Konan ASSAHORE

Directeur Général Adjoint

Tél. : (225) 20 30 90 27 jassahore@tresor.gouv.ci

e-mail: jassahore@tresor.gouv.ci

Lassina FOFANA

Directeur Général Adjoint

Tél. : (225) 20 30 90 24 lafofana@yahoo.fr

Jules Prosper COULIBALY

Directeur de la Dette Publique

Tél.: (225) 20 25 09 80

couli baly jules@tresor.gouv.ci

AGENCE UMOA-TITRES

Adresse: Avenue Abdoulaye FADIGA

BP: 4709 RP Dakar - Sénégal

Fax : (221) 33 839 45 57

Tel : (221) 33 839 10 10

E-mail : <u>adjudications@umoatitres.org</u>

DIRECTIONS NATIONALES DE LA BCEAO

Siège social

DAKAR, AVENUE Abdoulaye FADIGA

Boite postale: 3108

Téléphone: (221) 839 05 00

FAX: (221) 823 93 35 et 822 61 09

Télex: BECEAO 21 833 SG, 21 815 SG, 21 530 SG

Site Internet: http://www.Bceao.int

BENIN

Cotonou, Avenue JEAN Paul II

01 Boite Postale: n° 325 RP NIGER

Tel: (229) 31 24 66 – 31 37 82 Niamey, rue de l'Uranium

Télex: 5 211 BCEAO COTONOU téléphone: (227) 72 33 30 et 72 33 40

Téléfax : (229) 31 24 65 télex : BCEAO 5 218 NI

Téléfax: (227) 73 47 43

BURKINA

Ouagadougou

Avenue Gamal Abdel Nasser SENEGAL

Boite Postale : N° 356 Dakar, Boulevard du Général Gaulle

Tel: (226) 30 60 15/16/17 Angle Triangle Sud

Télex: 5 205 BCEAO BF

Boite Postale: n° 3159

Téléfax: (226) 50 31 01 22 tel: (221) 889 45 45

Télex: BCEAO SG 21 839

Téléfax: (221) 823 57 57

COTE D'IVOIRE

Abidjan, Angle Boulevard BOTREAU- Roussel

et avenue Delafosse

BP: N° 01 1769 Abidjan 01

Tel: (225) 20 20 84 00

(225) 20 20 85 00

Telex: NC ABJ CI 23 474 -23 761 -23 607

Telefax: (225) 20 22 28 52

(225) 20 22 00 40

TOGO

Lomé, Rue Abdoulaye FADIGA

BP: n° 120

Tel: (228) 221 53 84

Telex: 5216 BCEAO TOGO

Telefax: (228) 221 76 02

MALI

Bamako, Boulevard du 22 Octobre 1946

BP: n° 206

Tel: (223) 222 25 41/222 54 06

Télex: 2574 BCEAO BAMAKO

Téléfax: (223) 222 47 86

GUINEE BISSAU

Bissau, Boite Postale: n° 38

Tel: (245) 21 55 48 -21 41 73